



CHARTRE

**Apparition, publication et annonces
sur le site Français du monde - adfe**

www.fdmadfe.nl

Cette charte vise à fixer les critères et modalités de sélection :

1. des annonceurs et de leur message (ligne éditoriale, texte, images, media, liens, références) ;
2. des auteurs d'annonces et de leur contenu (ligne éditoriale, texte, images, media, liens, références) ;
3. des auteurs de publications (apparitions, parutions, articles, événements, liens) et de leur contenu (texte, images, media, liens, références).

I – Les annonces

Les annonces de professionnels, à titre payant (voir III -1)

II - Les publications

A. Les articles

- **Nos articles** : écrits par nous-mêmes, ils visent à partager de l'information et des réflexions sur l'ensemble des thématiques présentes dans les différentes rubriques du site.
- **Les articles de contributeurs** : écrits par des personnes extérieures à Français du monde – adfe. Ils complètent l'information donnée par le site et par les publications décrites ci-dessus. Ils peuvent porter sur des sujets en adéquation avec les buts poursuivis par notre association tels que : protection sociale, droit de la famille, fiscalité des non-résidents...

B. Les événements

- Les événements organisés par Français du monde – adfe.
- Les événements organisés en partenariat avec d'autres organisations publiques ou privées.
- Les événements organisés par d'autres organisations publiques ou privées **partenaires, selon les modalités payantes (voir III-1)**

C. Les liens vers les institutions publiques ou partenaires tiers

- Vers les institutions publiques et les associations locales diffusant des informations utiles aux adhérents.
- Vers des sites partenaires tels que décrits ci-dessus.

III – Critères et modalités d'élection des parutions, publications et annonces

A. Les critères de partenariat

1. Les annonces doivent :

- avoir un lien culturel avec la francophonie ;
- être rédigées en français ;
- proposer un service aux adhérents ;
- être en adéquation avec les valeurs et les principes de Français du Monde – adfe (respect de la diversité ; tolérance, responsabilité sociétale, respect de l'humain et de l'environnement ...) ;
- faire l'objet d'une contribution financière annuelle* égale à :
 - **65€ pour les membre adhérents (+35€ d'adhésion annuelle à Fdm-adfe) ;**
 - ou**
 - **100€ pour les non adhérents - sociétés commerciales ou associations ;**
- faire obligatoirement l'objet d'une approbation par le Conseil d'Administration de Fdm-adfe (cf. chapitre IV) ;

2. Les événements et/ou liens doivent :

- avoir un lien avec la France ou la francophonie ;
- être rédigées en français ;
- apporter un éclairage complémentaire et une expertise sur des sujets abordés par le site ; lorsque rédigée par un contributeur, ce dernier doit présenter une expertise professionnelle sur le sujet traité ;
- être en adéquation avec les valeurs et les principes de Français du Monde – adfe (respect de la diversité, tolérance, responsabilité sociétale, respect de l'humain et de l'environnement ...)
- faire l'objet d'une contribution financière annuelle* égale à :
 - **65€ pour les membre adhérents (+35€ d'adhésion annuelle à Fdm-adfe) ;**
 - ou**
 - **100€ pour les non adhérents - sociétés commerciales ou associations ;**
- faire l'objet d'une approbation par le Conseil d'Administration de Fdm-adfe (cf. chapitre IV)

3. Les articles de contributeurs doivent :

- avoir un lien avec la France ou la francophonie ;
- être rédigées en français ;
- apporter un éclairage complémentaire et une expertise sur des sujets abordés par le site ; lorsque rédigée par un contributeur, ce dernier doit présenter une expertise professionnelle sur le sujet traité ;
- être en adéquation avec les valeurs et les principes de Français du Monde – adfe (respect de la diversité, tolérance, responsabilité sociétale, respect de l'humain et de l'environnement ...)
- faire l'objet d'une approbation par le Conseil d'Administration de Fdm-adfe (cf. chapitre IV)

IV – Modalités de sélection

- 1. Toute demande de partenariat sous la forme de publication ou d'annonce doit être formulée par écrit, soit par mail, soit via le formulaire de contact du site. Elle doit être accompagnée d'un logo ou image, éventuellement d'un texte ainsi qu'un lien vers un site internet ou page de réseau social).**
2. Le Conseil d'Administration est l'organe habilité à la décision (acceptation ou rejet de la demande) par voie de vote à la majorité des membres présents, les membres concernés s'abstenant.
3. Les réponses d'acceptation ou de rejet sont motivées et transmises par écrit à l'intéressé dans le mois suivant la soumission de la demande au Conseil d'Administration.

* Par « année » il faut entendre l'année d'adhésion, c'est à dire du 1^{er} septembre de l'année en cours au 31 août de l'année suivante).